

DÉTERMINATION MUNICIPALE SUR LA MOTION DE PHILIPPE LAURENT "[POUR DE NOUVEAUX JUMELAGES BÉNÉFIQUES POUR MORGES](#)"

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

M. Philippe Laurent a déposé et développé, lors de la séance du Conseil communal du 7 octobre 2015, la motion intitulée "*Pour de nouveaux jumelages bénéfiques pour Morges*". Cette motion a pour but d'encourager la Commune de Morges à renforcer ses efforts de jumelage "*avec une optique plus holistique, permettant à la longue un renforcement du positionnement de notre Ville et une plus grande attractivité liée à des initiatives ciblées liant le politique et l'économique*".

M. Laurent estime qu'il serait possible et souhaitable que "*de nouveaux jumelages voient le jour de manière plus stratégique, en veillant à ce que les aspects politiques et les intérêts économiques se rejoignent dans une dynamique de promotion de la Ville sans négliger les aspects conviviaux et récréatifs*".

2 ETAT DES LIEUX DE L'ACTION DES COLLECTIVITES LOCALES

2.1 Définition

La coopération internationale au niveau local se définit comme l'engagement par les collectivités locales suisses (cantons, villes, communes et leurs groupements) en faveur de projets de coopération au développement, d'actions d'aide humanitaire, de programmes de sensibilisation, d'engagements culturels, de promotion du commerce équitable, notamment.

Le jumelage est un des outils de la coopération internationale à l'échelon communal. Il associe deux ou plusieurs collectivités locales qui entendent développer entre elles des liens sur les plans culturel, économique et social et confronter leurs expériences.

2.2 Les jumelages

Les jumelages entre villes et communes ont été créés il y a plus de 60 ans au niveau européen. L'idée au départ était de favoriser la réconciliation en Europe après la 2^e Guerre Mondiale, à travers un rapprochement au niveau communal. Depuis de nouveaux jumelages voient régulièrement le jour en Suisse, l'accent portant sur un enrichissement culturel et humain réciproque. Parfois, des intérêts économiques sont également pris en considération ou alors les contacts se font dans le cadre de parrainage ou de l'aide humanitaire.

2.3 Rôle des autorités

Un jumelage se base la plupart du temps sur un accord officiel entre 2 communes ou 2 villes. Celui-ci peut prendre ou non la forme d'une charte signée. Le rôle que les autorités jouent ensuite dans la réalisation des activités est variable et est étroitement lié à l'engagement des groupes de privés et des institutions. La plupart du temps, les jumelages sont mis sur pied par les autorités.

2.4 Quelles activités peuvent être réalisées ?

Les exemples en Suisse démontrent que chaque commune ou chaque ville fait comme elle l'entend et l'éventail est large :

- Art/culture : par exemple, échange entre institutions d'arts ou entre théâtres.
- Entreprises : concernant les entreprises, celles-ci ont la possibilité de s'associer à un jumelage surtout avec des échanges et des stages pour apprentis ou employés
- Jeunesse/formation : les échanges de jeunes sont très appréciés dans le cadre de jumelage. Ils concernent les élèves, les apprentis et le corps enseignant.
- Musique : elle est souvent définie comme langage universel. Les exemples renvoient aux contacts entre chorales et fanfares mais aussi entre groupes de musique pop et rock. Les contacts peuvent se faire au niveau d'échanges, d'expériences musicales ou de concerts en commun.
- Sport : les contacts peuvent se nouer entre les innombrables associations sportives existantes ou alors un événement sportif.
- Population : c'est toute la population qui est invitée à un événement spécial : randonnée commune, visite de la ville partenaire.

On le voit, les communes, qui se jumellent, œuvrent selon les principes de la Charte européenne des villes jumelées : *"S'engager à soutenir et favoriser toute action susceptible de développer les rapports amicaux entre les communes par des échanges culturels, touristiques, scolaires et sportifs afin de développer la compréhension mutuelle et aviver le sentiment de fraternité européenne"*.

2.5 En Suisse

Actuellement, on compte 370 communes suisses de 25 cantons comptant plus de 455 jumelages avec des communes de plus de 20 pays d'Europe et 10 extra-européens.

3 NOS LIENS D'AMITIÉ AVEC LES VILLES ET LES COMMUNES EN EUROPE

3.1 Le jumelage Morges-Vertou (Loire-Atlantique/F)

Morges est jumelée depuis bientôt soixante ans avec la Ville de Vertou (un des premiers jumelages d'Europe).

L'acte de jumelage unissant ces deux communes a été signé le 25 août 1957. En cette année-là, les similitudes entre les deux villes ne manquaient pas. Approximativement le même nombre d'habitants : entre 8'000 et 10'000 âmes. L'une à 7 km de Nantes et l'autre à 10 km de Lausanne. Mais l'une et l'autre surtout profondément viticoles ! Du La Côte au Muscadet de Vertou, l'amour du bon vin abolit les distances et les différences mieux que ne le feraient mille discours.

Le pacte de jumelage est renouvelé tous les cinq ans, à Morges et à Vertou. L'occasion est ainsi donnée aux membres du Cyclo-club vertavien et à ceux du Cyclophile morgien de faire le voyage à vélo. Entre-temps, les Morgiens et les Vertaviens se rencontrent à l'occasion de diverses manifestations culturelles et sportives organisées par les deux communes, ce qui permet de maintenir les liens d'amitié qui se sont créés et d'en nouer de nouveaux avec les plus jeunes qui prendront le relais, car selon la tradition, les participants, au jumelage et aux diverses manifestations, sont à chaque fois accueillis chaleureusement chez l'habitant. Une délégation des sapeurs-pompiers morgiens se rend également chaque année dans notre commune jumelle pour fêter, le 15 décembre, la Sainte Barbe, patronne des sapeurs-pompiers.

3.2 Le jumelage par le biais des Festivals d'humour

Morges est jumelée avec Rochefort en Belgique et Tournon-sur-Rhône en France dans le cadre du Festival de Morges-sous-Rire. Le but des jumelages avec les festivals d'humour est de faire connaître les artistes, d'échanger des spectacles, d'avoir une ouverture sur les pays francophones. Au départ, il n'y avait que le Festival de Rochefort. En 1999, la Place de Morges a été inaugurée à Rochefort afin de symboliser ce jumelage. Et en 2003, le Passage de Rochefort a été baptisé à la rue Centrale.

Des contacts ont aussi existé avec le Festival de Saint-Gervais mais les relations se sont interrompues (divergence d'approche culturelle).

Depuis 2004, c'est avec Tournon-sur-Rhône et son Festival d'humour que les relations se sont nouées.

Le Festival Morges-sous-Rire a également tissé des liens avec d'autres festivals d'humour comme ceux de Québec ou Marrakech.

3.3 Opération Villages Roumains

Morges a parrainé le village roumain de Ciolpani, appuyée par la commune française de Saint-Paulet-de-Caisson (construction de puits, construction d'une Maison des jeunes). La Municipalité a en effet décidé de soutenir l'opération Villages-Roumains. Outre la subvention de fonctionnement versée en faveur de l'Association des Amis de Ciolpani (CHF 4'000.00/an), elle a en outre déposé deux préavis :

1. Construction de 4 puits sur le territoire commune de Ciolpani en 1995 : CHF 150'000.00
2. Construction de la Maisons des jeunes de Ciolpani en 2001 : CHF 45'000.00

Ces travaux ont été réalisés.

3.4 Partenariat Rheinfelden

En novembre 2004, nous avons été sollicités par Forum Helveticum (FH) qui cherchait un partenaire romand pour la Ville de Rheinfelden (AG) dans le cadre de son projet de jumelages interculturels en Suisse. Rheinfelden, ville balnéaire au bord du Rhin qui compte 10'800 habitants, s'est inscrite pour un jumelage auprès de Forum Helveticum. Le FH favorise les jumelages de communes entre les régions linguistiques.

La Municipalité n'a pas souhaité conclure un jumelage avec Rheinfelden mais elle souhaitait maintenir des relations de partenariat au niveau des autorités et des écoles. Morges a, par exemple, été invitée au Comptoir de Rheinfelden : le vignoble et les espaces publics étaient représentés.

Puis, les échanges scolaires depuis 2012 se sont estompés, faute de volontaires parmi les enseignants. En 2015, la Municipalité a décidé de renouveler son intérêt pour un échange entre les deux communes, mais aussi, pour l'avenir, elle souhaite développer les points suivants :

Secteur scolaire

- Echange entre les classes primaires de Morges et de Rheinfelden : nous avons relancé les écoles de Morges.

Secteur jeunesse / Formation

- Echange entre les apprentis de nos administrations respectives.

Secteur culturel

- Espace 81 : exposition présentant la Commune de Rheinfelden et notre partenariat.
- Rencontre musicale entre le Conservatoire de l'ouest vaudois et une société de musique de Rheinfelden.

Reflets / Journal Rheinfelden – bulletin d'information

- Rubrique miroir dans nos deux journaux respectifs.

Secteur sportif

- Etude de la possibilité d'une action commune entre les sociétés sportives de nos deux villes.
- Défi sportif : le 5 mai à 17h. entre nos deux communes.

Les discussions sont en cours. .

3.5 Aide Nord-Sud dans le cadre du jumelage Morges-Vertou (Loire-Atlantique/F)

En 2008, les élus des villes jumelées de Vertou et Morges ont décidé de resserrer leurs relations par le biais d'une réalisation commune autre que les manifestations festives, soit une participation à la coopération Nord-Sud.

Dans ce cadre, les 2 villes ont souhaité s'unir afin de soutenir des projets humanitaires.

Il y a eu d'abord une déclaration de partenariat qui a été établie entre les villes jumelées, représentées par la Municipalité de Morges et la FEDEVACO, scellant notre engagement solidaire autour d'un projet de coopération Nord-Sud. Le projet, prévu sur une durée de 3 ans, a démarré au début du mois de septembre 2010 dans la Commune de Zabré au Burkina Faso. Il s'agissait d'offrir des possibilités supplémentaires de formation de base et technique à 500 jeunes filles et femmes, afin d'améliorer leurs conditions de vie. Ce projet s'est achevé en 2014.

Ensuite, la Ville de Vertou a sélectionné une association vertavienne "Les Amoureux du Désert" avec qui la ville a l'habitude de travailler. Le choix s'est porté sur un projet au Mali proposé par cette association, dont le siège social est à Vertou. Ce projet est soutenu par les autorités mairiales et villageoises. La finalité du projet est la construction de 9 salles de classe en dur et latrines à Badinko au Mali pour la scolarisation des enfants de 7 à 15 ans. L'objectif du projet est la scolarisation de plus de 600 enfants dont beaucoup de filles.

Les Communes de Morges et de Vertou s'engagent à financer ce projet à hauteur de 24'000 € sur 3 ans, soit par an 8'000 € dès l'exercice 2015. Ainsi, la part de Morges s'élève à 4'000 € dès 2015.

3.6 Drapeau d'honneur du Conseil de l'Europe

Comme vous pouvez le constater, Morges est active dans ses relations de jumelage ou de coopération. La Commission de l'environnement, de l'agriculture et des questions territoriales de l'Assemblée parlementaire l'avait bien relevé. Réunie à Strasbourg le 28 avril 2005, elle a ainsi décidé d'attribuer à la Commune de Morges le Drapeau d'honneur 2005 du Conseil de l'Europe. Ce drapeau est remis aux communes ou aux collectivités territoriales pour leurs activités en faveur de la propagation de l'idéal d'union européenne.

3.7 Des sollicitations ponctuelles

En 2009, la ville a été sollicitée pour un jumelage avec la Ville de Thessalonique en Grèce. Cette ville de 363'000 habitants compte beaucoup de jumelages avec d'autres villes. Morges ne désirait pas augmenter ses jumelages.

4 L'EXEMPLE DE MONTHEY

Le motionnaire citait l'exemple de la Ville de Monthey, qui est jumelée avec :

- Diekirch (Luxembourg) depuis 1954
- Ivrea (Italie) depuis 1954
- Tübingen (Allemagne) depuis 1959
- Göd (Hongrie) depuis 2007

Renseignement pris auprès de l'élu en charge des jumelages, sur ces 4 jumelages, seuls deux fonctionnent : Tübingen (Allemagne) et Göd (Hongrie). Bien que la commune ait essayé de les relancer, les 2 autres communes n'ont pas donné suite.

Les activités de jumelage sont coordonnées par une commission municipale, nommée pour quatre ans au début de la législature. Elle est présidée par un(e) conseiller(ère) municipal(e) et ses membres sont désignés par les partis locaux. La répartition reflète la force des partis aux dernières élections du Conseil Municipal. La commission peut s'adjoindre des membres hors parti issus de diverses organisations locales. C'est ce qu'elle a fait.

A Monthey, les personnes de la société civile et milieux associatifs ont connu un essoufflement de leur engagement et, dans un 2^e temps, les élus ont intégré la commission.

5 MORGES : COMMISSION DES RELATIONS EXTERIEURES

Depuis la législature de 2006, une Commission consultative des relations extérieures a été mise en place. Elle a pour buts de :

- Maintenir les échanges entre Morges et Vertou, d'une part, et entre les villes des festivals d'humour, d'autre part, tant sur le plan de la population, des services et des élus.
- Assister la Municipalité dans l'accueil des délégations étrangères lors du Festival Morges-sous-Rire.
- Coopération Nord-Sud :
 1. aider la Municipalité à appréhender le partenariat Nord-Sud entre les Villes de Morges, et Vertou principalement,
 2. élaborer des propositions à la Municipalité pour de nouveaux projets contribuant au rayonnement extérieur de la Ville de Morges
- Fonctionner comme espace de proposition et d'accompagnement dans le cadre de missions particulières confiées par la Municipalité.

Cette commission est composée :

- Délégués de la Municipalité : le Syndic et le vice-syndic
- Délégué de la Commission consultative Suisses-Etrangers
- Déléguée du Théâtre de Beausobre
- Déléguée du Festival Morges-sous-Rire
- Délégué des jumelages Rochefort - Tournon
- Délégué du jumelage Morges-Vertou
- Délégué de Morges Région Tourisme
- Secrétaire : Greffe municipal

Ainsi, toute demande de jumelage peut être traitée par la commission en place. Elle peut en proposer de nouveaux.

Elle réfléchit actuellement à développer un lien entre Morges et Nha Trang, ville du Vietnam où Alexandre Yersin a vécu entre 1891 et 1943 (année de sa mort).

Pour l'heure, la Municipalité ne souhaite pas élargir la composition de la commission. Elle mènera une réflexion dans le cadre de la prochaine législature.

La Municipalité estime que les outils sont en place pour renforcer nos efforts de jumelage. Il n'y a pas besoin de créer de nouvelles structures.

6 POSITION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité estime que les relations annuelles entretenues avec la Ville de Vertou et les Villes de Rochefort et Tournon-sur-Rhône ne permettent pas un nouveau jumelage, auquel elle ne pourrait pas accorder le temps qu'il mérite. L'implication en déplacements, dans le cadre du développement des relations extérieures et des moyens financiers y relatifs pour initier de nouveaux rapprochements ne constituent pas une priorité pour la Municipalité actuellement.

Dès lors, sur le fond, la Municipalité s'oppose à la prise en considération de la motion de M. Philippe Laurent.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente détermination.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 4 avril 2016.

Détermination présentée au Conseil communal en séance du 13 avril 2016.